

Règlement d'établissement concernant les règles de vie dans les bâtiments de l'Etablissement d'Apples-Bière et environs

Nom et prénom de l'élève : **Classe :**

J'adopte un comportement conforme aux règles émises par mon établissement, afin de vivre les valeurs définies dans la charte de mon école, et tout spécialement le RESPECT :

- de moi-même, *articles 1 et 2*
 - des autres, à l'école, *articles 3 à 7* et dans les transports, *articles 8 et 9*
 - du matériel et des locaux, *articles 10 à 14*
 - de l'environnement, *article 15.*
1. J'ai le droit d'être acteur de ma santé dans un contexte scolaire favorable à celle-ci. J'ai le devoir de la préserver notamment en respectant la loi en ce qui concerne la fumée, l'alcool et les stupéfiants ainsi qu'en privilégiant l'activité physique et en adoptant une alimentation équilibrée.
 2. J'ai le droit de choisir les vêtements que je porte à l'école. J'ai le devoir d'adopter une tenue correcte et d'enlever mon couvre-chef avant d'entrer en classe.
 3. J'ai le droit de courir, sauter, rire et parler à voix haute dans le préau de récréation. J'ai le devoir de marcher et de parler calmement dès que je m'apprête à entrer dans le bâtiment.
 4. J'ai le droit de mâcher du chewing-gum sur la route de l'école. J'ai le devoir de le jeter à la poubelle avant mon entrée dans le bâtiment.
 5. J'ai le droit d'exprimer mon avis. J'ai le devoir de le faire dans le calme, de manière polie et respectueuse, sans user de violence.
 6. J'ai le droit de jouer pendant les récréations. J'ai le devoir de stopper mon jeu si je dérange mes camarades et qu'ils me demandent d'arrêter.
 7. J'ai le droit de jouer dans la neige et de lancer des boules *dans* la zone prévue à cet effet. J'ai le devoir de veiller à la sécurité de mes camarades et de renoncer aux « savons » ou à tout autre acte, qui pourraient les blesser ou les humilier.
 8. J'ai le droit de venir à l'école à vélo, en trottinette ou en skate, si mes parents m'y autorisent, en respectant le code de la route. Dès que je suis dans l'enceinte de l'école (bâtiment et préau), j'ai le devoir de ranger ces engins et de les cadenasser à l'endroit prévu à cet effet.
 9. J'ai le droit d'utiliser les transports en commun, bus scolaire, train, pour me rendre à l'école. J'ai le devoir de respecter les consignes du chauffeur, les autres passagers et le matériel.
 10. J'ai le droit de posséder un portable ou autre appareil électronique. J'ai le devoir de l'éteindre et de le mettre dans mon sac sous ma responsabilité dès que je suis dans l'enceinte de l'école.
 11. J'ai le droit de me rendre aux toilettes si nécessaire. J'ai le devoir de respecter ces lieux et d'en assurer leur propreté.
 12. J'ai le droit de suivre mes cours de gymnastique, TM, ACT, etc, dans des locaux adaptés. J'ai le devoir de m'y rendre et de me conformer aux horaires, itinéraires et consignes annoncés par mon-ma maître-esse pour y aller.
 13. J'ai le droit de jouer au ballon. J'ai le devoir de le faire uniquement sur les terrains réservés à cet effet.
 14. J'ai le droit de profiter de ma récréation. J'ai le devoir de rester dans le préau et de respecter les limites des zones de jeu.
 15. J'ai la chance de pouvoir travailler dans un environnement agréable, confortable et bien équipé. J'ai le devoir de le respecter et de faire tout mon possible pour le garder accueillant.

La classe est un lieu de travail. Chaque élève a le droit et le devoir d'apprendre, chaque maître a le droit et le devoir d'enseigner. Il est donc demandé à chaque élève de respecter son travail, celui de ses camarades et de ses enseignants.

En cas de non respect de ces consignes, une sanction adaptée sera donnée par l'instance responsable.

Règlement soumis au Conseil de direction dans sa séance du 15 août 2011
Règlement soumis au Conseil d'établissement dans sa séance du 21 septembre 2011.
Règlement adopté en Conférence des maîtres du 18 août 2017.

Willy Favre



Directeur

Jean-Pierre Counet



Président du Conseil d'établissement

Annexe : charte de l'établissement